

**District de la Corrèze**

**Siège social :**

35 Rue Léon Branchet - 19100 BRIVE

**Accueil :**

Tél. : 05.55.17.74.00.

**Site :**

<http://foot19.fff.fr>

**E-mail :**

[district@foot19.fff.fr](mailto:district@foot19.fff.fr)

**Horaires d'ouverture des Bureaux**

Du Lundi . Mardi . Mercredi - Jeudi :

8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 18 H 00

Vendredi :

8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 17 H 00

Samedi :

9 H 00 . 12 H 00

**Agenda :**

**Commission Gestion des**

**Compétitions Séniors :** Vendredi 17 Janvier 2020 à 18 H 30

**Formation de Délégué :** Samedi 18

Janvier 2020 de 10 H 00 à 12 H 00

**Commission Féminine :** Lundi 20

Janvier 2020 à 18 H 30

**Commission Féminisation :** Jeudi 23

Janvier 2020 à 19 H 00



**Sommaire**

Infos.....p 1

Procès-verbauxõ ..õ õ .õ ..õ p 2 à 17

Partenaires institutionnelsõ ..... p 18

Partenaires privésõ .. p 19 - 20 . 21 . 22 . 23 . 24 et 25

**LES GIRONDINS DE BORDEAUX EN CORRÈZE**

**Samedi 18 Janvier 2020 à 15 H 00 à Cosnac**



Pour sa première en U13 Critérium Régional, le FC Cosnac aura le plaisir de recevoir l'équipe des Girondins de Bordeaux ce Samedi 18 Janvier 2020 à 15 H 00 à Cosnac.

L'autre club Corrèzien engagé dans ce championnat, l'ÉSA Brive les recevra Samedi 9 Mai 2020.

Bon championnat à nos deux représentants !!!



## ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

**Samedi 21 Décembre 2019**  
**Salle de l'Auzelou à Tulle**

**Clubs présents ou représentés** : AS AIX - USFV ALBUSSAC/NEUVILLE . CS ALLASSAC . AS ALTILLAC . FC ARGENTAT . CA BRIGNAC . ESA BRIVE . AMACS BRIVE . ASPO BRIVE . MAHORAIS BRIVE . ES PORTUGAIS BRIVE . US BUGÉAT - AS CHAMBERET . CA CHAMBOULIVE - AS MARCILLAC/CLERGOUX . AS VITRAC/CORREZE . FC COSNAC . US DONZENAC . CA EGLETONS . A. ESTIVAUX/ST PARDOUX . O. MAUMONT . US LANTEUIL . ES LAPLEAU . US LE LONZAC 96 . CA EYGURANDE/MERLINES . CA MEYMAC . AS MEYSSAC . AL MONTAIGNAC . AS JUGEALS/NOAILLES . ES NONARDS . FC OBJAT . E. PERPEZAC/SADROC . JS ROSIERS . AS SEILHAC . ES SOURSAC . FC ST ANGEL . US ST CLEMENT . RC ST EXUPERY . FRJEP ST GERMAIN . AM ST HILAIRE VENARSAL . AS ST MARTIAL DE GIMEL . AS ST PANTALEON . E. ST ROBERT . S. STE FEREOLE . AS TREIGNAC . TULLE FOOT CORREZE . ES USSAC . TURCS USSEL . AC VARETZ . ENT. TROCHE/VIGEOIS . AS VIGNOLS/VOUTEZAC . ENT. DES BARRAGES DE LA XAINTRIE

**Club excusé** : FC ST JAL.

**Clubs absents : amende 100 €** : AS BEYNAT . US COLLONGES/CHAUFFOUR . FC CUBLAC - O. LARCHE LA FEUILLADE . ES LIGINIAC . FC AUVEZERE MAYNE . ASV MALEMORT . US LA RIVIERE DE MANSAC . AS MERCOEUR . FC NEUVIC FUTSAL . ES PEYRELEVADE . US SORNAC . AS ST VIANCE - ES USSEL.

\*\*\*\*\*

Accueil par le Président du District, Jean-François BONNET.

Le Président du District, remercie les clubs pour leur présence et également pour la présence du Président de Ligue Nouvelle Aquitaine, Said ENNJIMI, du Vice-Président Délégué de la Ligue de Football Amateur, Vincent NOLORGUES.

Le quorum étant atteint, le Président du District, ouvre l'Assemblée Générale Financière et donne la parole à la Trésorière Générale du District, Fabienne BLANCEY, pour présenter les comptes.

### **Intervention de la trésorière du District : Fabienne BLANCEY**

La Trésorière du District présente les comptes tels qu'ils ont été arrêtés au 30/06/2019, présentés au Comité Directeur du District (et adoptés) du 11 Décembre 2019 et adressés aux clubs sur la messagerie des clubs « ZIMBRA » le 12/12/2019.

### **BILAN ACTIF 2018/2019 AU 30/06/2019**

ACTIF IMMOBILISE :

- Augmentation des amortissements (Bâtiment, matériel informatique, véhicule).

**ACTIF CIRCULANT :**

- Diminution des créances (Fournisseurs, relevés Clubs de la Corrèze)
- Diminution des disponibilités et des valeurs immobilières de placement.

<b>TOTAL BILAN ACTIF 2018/2019 en légère diminution</b>
---

<b>BILAN PASSIF 2018/2019 au 30/06/2019</b>
---

**CAPITAUX PROPRES**

- Légère hausse des capitaux propres.

**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

- Reprise de provisions pour travaux entretien au siège du District.

**EMPRUNTS ET DETTES**

- Diminution des dettes.

<b>- TOTAL BILAN PASSIF 2018/2019 en légère diminution</b>
--

<b>COMPTE RENDU FINANCIER DE LA SAISON 2018/2019</b>
--

**PRODUITS****Constat :****Diminution de la production vendue.**

- Légère diminution des cotisations
- Légère augmentation du produit des licences reversées par la Ligue Nouvelle Aquitaine.  
(Nombre de licenciés à la date de l'Assemblée Générale)
- Augmentation des amendes jeunes (clubs)
- Stabilité des amendes et frais de dossiers (clubs)
- Augmentation des licences arbitres.

**Légère diminution des subventions d'exploitations**

- Aide de la Fédération Française de Football.  
Identique à l'année précédente.
- DDCSPP  
Augmentation de la subvention CNDS  
Aide FDVA (à destination du Challenge du Fair-Play).
- Ligue Nouvelle Aquitaine  
Augmentation de l'aide aux Conventions d'Objectifs suite aux travaux des Commissions.



- Subvention Conseil Départemental  
Subvention pour contrats d'objectif stable.
  
- Partenariat privé (50 partenaires) en augmentation  
Participation des partenaires à différentes actions organisées par le District (féminisation, projet éducatif fédéral, respect tous terrains, fair-play, podium du bénévolat) et aux Finales de la Coupe Départementale (billetteries, ballons de matches, récompenses).
  
- Subvention Conseil Régional  
Aide identique.

#### Augmentation des autres produits

- Recettes coupes
- Autres recettes
- Engagement Seniors (championnats et coupes)
- Engagement Jeunes
- Engagement Foot Diversifié
- Engagements Féminines.

#### Augmentation des produits financiers

- Intérêts et placements.

#### Reprise de provisions

- Réfection du parking et mise en place d'une barrière.

### **CHARGES**

#### Constat

##### *Baisse des achats de marchandises.*

- Augmentation des achats équipements dotations équipements arbitres et cooptés.
- Baisse des achats matériels de bureau, billetterie, fournitures de bureau.

##### *Baisse des autres achats et achats externes, sauf sur certains postes*

- Ce poste correspond aux dépenses de fonctionnement du District et des besoins des différentes Commissions.
  - . Affranchissement, téléphones
  - . Consommation (eau, edf)\*
  - . Entretien véhicule
  - . Honoraires comptable
  - . Entretien siège



- . Transport en augmentation (car pour déplacement bénévoles pour la Coupe du Monde ou autre, ainsi que les Interdistricts)
- . Frais déplacement (en baisse)
- . Frais goûter, boissons restauration (en hausse)
- . Soirée des Récompenses
- . Stage Foot Académie
- . Maintenance informatique et du siège.

#### *Stabilité des impôts et taxes*

- Formation professionnelle
- Taxe foncière.

#### *Augmentation des salaires et traitements*

- Rémunération du personnel
- Passage à temps plein du CTD DAP
- Salaire du CTD PPF sur 4 mois avant prise en charge par la Ligue.

#### *Stabilité des charges sociales*

- URSSAF
- Caisse de retraite
- Assedic
- Médecine du travail.

#### *Augmentation des autres charges*

- Cotisations organismes (Amicale des Educateur, UNAF, ANPDF, Sections Sportives).

## **CONCLUSION**

Ce compte de résultat apparaît relativement satisfaisant et confirme les résultats et efforts des exercices précédents avec une situation financière qui reste correcte pour notre District. Il est à noter que les tarifs du District n'ont pas augmenté depuis la saison 2011/2012.

### **Intervention du Cabinet Comptable ACCF : Gregory JUILLARD**

Monsieur Grégory JUILLARD, précise que dans le cadre de sa mission de présentation des comptes annuels du District de Football de la Corrèze pour l'exercice, il a effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables. En outre, il précise une nouvelle fois, la très bonne gestion du District de la Corrèze et sa santé satisfaisante.



### Résultat net comptable : positif

Le Président remercie M. JUILLARD pour son intervention.

### Approbation à l'unanimité des comptes et affectation du résultat.

#### BUDGET PREVISIONNEL

#### Hypothèses budgétaires :

- Stabilité du nombre de licenciés
- Stabilité du nombre d'équipes
- Aides publiques identiques
- Maintien des aides Fédérales et Régionales
- Partenariat privé stable
- Stabilité des dépenses.

TOTAL PRODUITS	351 500 "
Production vendue	131 000 "
Subvention d'exploitation	161 000 "
Autres produits	30 000 "
Reprise provisions	25 000 "

TOTAL CHARGES	351 500 "
Achats marchandises	21 300 "
Autres achats et achats externes	157 400 "
Impôt et taxes	5 900 "
Salaires et traitements	107 000 "
Charges sociales	46 600 "
Autres charges	10 600 "
Dotations amortissements	2 500 "

#### ***Le budget 2019/2020 est adopté à l'unanimité à main levée.***

Le Président et la Trésorière remercient les représentants des clubs pour leur confiance.

Approbation du Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 23 Juin dernier à Marcillac par le Secrétaire Général Adjoint, Damien DECHERF.

#### **Approuvé à l'unanimité.**

La Trésorière du District  
Fabienne BLANCEY

Le Président du District  
Jean-François BONNET



## FRAIS D'ARBITRAGE

### **Match COUPE CORREZE : AS SEILHAC / FC ARGENTAT du 16/11/2019 :**

Arbitres : Mrs FAUCHER Jérôme . ABDALLAH Mohamed - LEROY Patrick.

Match non joué . terrain impraticable.

Les frais de déplacement soit 88,00 " seront débités au club de l'AS Seilhac pour crédit à Mrs FAUCHER Jérôme (16 " ) . ABDALLAH Mohamed (36 " ) et LEROY Patrick (36 " ).

### **Match COUPE Maurice LEBLANC : AS ST MARTIAL / AS VIGNOLS-VOUTEZAC du 17/11/2019 :**

Arbitre : Mr ISCHARD Serge.

La moitié des frais d'arbitrage soit 31,50 " et la moitié de la recette minimum de Coupe soit 8,00 " seront débitées au club de l'AS Vignols/Voutezac pour crédit au club de l'AS St Martial.

De plus, des frais de dossier d'un montant de 10,00 " seront débités au club de l'AS Vignols/Voutezac.

### **Match COUPE U13 Pitch : FC COSNAC / ASPO BRIVE du 21/12/2019 :**

Arbitre : Mr BOR Sikali.

La moitié des frais d'arbitrage soit 21,50 " sera débitée au club de l'ASPO Brive pour crédit à Mr BOR Sikali.

De plus, des frais de dossier d'un montant de 10,00 " seront débités au club de l'ASPO Brive.

### **Match CHAMPIONNAT U17 È D1 : A.J.A.X. / ENT. DU BARREAU du 23/11/2019 :**

Arbitre : Mr GALAND Philippe.

La moitié des frais d'arbitrage soit 35,00 " sera débitée au club de l'Argentat pour crédit à Mr GALAND Philippe.

De plus, des frais de dossier d'un montant de 10,00 " seront débités au club de l'A.J.A.X.

### **Match CHAMPIONNAT D4 È Poule C : CA CHAMBOULIVE / US LE LONZAC 96 du 1/12/2019 :**

Arbitre : Mr MIGOT Frédéric.

Les frais de déplacement soit 36,00 " seront débités au club du CA Chamboulive pour crédit à Mr MIGOT Frédéric.

Le District n'a pas été prévenu du report du match.



**Match CHAMPIONNAT INTER-DISTRICT à 11 È Poule B : CS ALLASSAC-CUBLAC / US ST VAURY du 1/12/2019 :**

Arbitre : Mr MEHIAOUI Djemel.

Les frais de déplacement soit 24,00 " seront débités au club du CS Allassac pour crédit à Mr MEHIAOUI Djemel.

L'arbitre n'a pas été prévenu à temps du changement de terrain.

**Match COUPE DE LA CORREZE : US DONZENAC / AS ST PANTALEON du 12/01/2020 :**

Arbitres : Mrs MESSAOUDENE Kader . MARTINS Jacky . BOUGRINI Youssef.

Les frais d'arbitrage soit 145,00 " seront débités par moitié aux clubs de l'US Donzenac et l'AS St Pantaléon soit 72,50 " pour crédit à Mrs MESSAOUDENE Kader (45 " ) . MARTINS Jacky (49 " ) et BOUGRINI Youssef (51 " ).

De plus, des frais de dossier d'un montant de 10,00 " seront débités aux clubs de l'US Donzenac et l'AS St Pantaléon.

*Le Secrétaire Adjoint*  
D. DECHERF

*Le Secrétaire Général*  
C. FARGES







## COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS FEMININES

### Réunion du 8 Janvier 2020

**Présents** : Mmes CLAUZEL Sandrine . FAYE Mado . RAYMOND Agnès . ROULAUD Virginie . Mrs DECHERF Damien . ALARCON Antoine . COULOUMY Alain . LENOIR Gérard . TREMOUILLE Serge.

Réunion réalisée par courrier.

\*\*\*\*\*

#### **1/ COUPE DE LA CORREZE SENIORES à 8 :**

Le match de ½ Finale de la Coupe de la Corrèze à 8 opposant USFV ALBUSSAC/NEUVILLE/MONCEAUX à AS BEYNAT a été fixé au 12 Janvier 2020.

Le match de ½ Finale de la Coupe de la Corrèze à 8 opposant ENT. PERPEZAC/SADROC à VARETZ/VARS a été fixé au 19 Janvier 2020.

#### **2/ CHAMPIONNAT SENIORES à 8 :**

La Commission prend acte du retrait d'ALLASSAC au sein de l'entente ALLASSAC/CUBLAC.

La commission prend acte de la nouvelle entente CUBLAC/ST PANTALEON qui s'engage en deuxième phase, en D2. Cette équipe sera considérée comme équipe 2. Le club support est le FC CUBLAC.

La Commission prend acte de l'inscription d'une équipe du club de l'ES USSEL, en deuxième phase, en D2. Cette équipe sera considérée comme équipe première.

Suite à l'engagement des nouvelles équipes de CUBLAC/ST PANTALEON et de l'ES USSEL, la deuxième phase du championnat se jouera avec 12 équipes inscrites.

Les trois premiers de la poule A, USFV ALBUSSAC/NEUVILLE/MONCEAUX, RC ST EXUPERY et VARETZ/VARS joueront en D1.

Les trois premiers de la poule B, ENT PERPEZAC/SADROC, FC ARGENTAT et AS BEYNAT joueront en D1.

Les trois derniers de la poule A, SS STE FEREOLE, FC ST JAL et FC CORNIL/STE FORTUNADE (2) joueront en D2.

Dans la poule B, MARCILLAC/CLERGOUX/VITRAC/CORREZE jouera en D2.

Les nouvelles équipes de CUBLAC/ST PANTALEON (2) et de l'ES USSEL joueront en D2.



Le championnat sera donc constitué de deux poules de 6 équipes en matchs Aller/Retour soit 10 journées.

La première journée est prévue le 26 Janvier 2020.

Le calendrier général sera modifié en conséquence.

Le Président de la Commission  
*D. DECHERF*





## COMMISSION FOOT FEMININ INTERDISTRICT LIMOUSIN

### Réunion du 9 Janvier 2020

#### **Présents :**

District 19 : Damien DECHERF . Mado FAYE.

District 23 : Antoine DELAGE (par mail).

District 87 : Aude MUHLEBACH . Françoise FLACASSIER . Laurent RAMPNOUX . Patrice BARRAT . Claude PEYNIRAT.

\*\*\*\*\*

#### **1/ CHAMPIONNAT U14F/U17F :**

##### **Match n° 22152405 È Poule B : AS ST PANTALEON AS (2) / E. VAL/VE/ST GE/ST VI du 21 Décembre 2019 :**

Après la lecture du courrier du responsable de l'EFF de l'E.F. VAL DE VIENNE et après vérifications par la Commission, il s'avère que l'équipe U14F/U17F de l'AS ST PANTALEON jouant à 11 en championnat de Ligue était forfait lors de la journée du 21 Décembre 2019.

La Commission, en référence à l'article 19, B, alinéa 7 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine donne match perdu par forfait, sans amende, à l'équipe de l'AS ST PANTALEON (2).

##### **Match n° 22152418 È Poule C : USSAC/ALLASSAC/STE FEREOLE / MEYMAC/MARCILLAC/EGLETONS du 21 Décembre 2019 :**

La Commission déclare le forfait de MEYMAC/MARCILLAC/EGLETONS.

Amende de 12 " pour forfait de MEYMAC/MARCILLAC/EGLETONS (club support MEYMAC) (1<sup>er</sup> forfait).

##### **Match n° 22152398 È Poule A : FUN 87 / ES USSEL du 4 Janvier 2020 :**

La Commission déclare le forfait de l'ES USSEL.

Amende de 12 " pour forfait de l'ES USSEL (1<sup>er</sup> forfait).

##### **Match n° 22152428 È Poule C : ES BEAUBREUIL / MEYMAC/MARCILLAC/EGLETONS du 4 Janvier 2020 :**

La Commission déclare le forfait de MEYMAC/MARCILLAC/EGLETONS.

Amende de 12 " pour forfait de MEYMAC/MARCILLAC/EGLETONS (2<sup>ème</sup> forfait).

##### **Match n° 22152410 È Poule B : O MAUMONT / AS ST PANTALEON AS (2) du 18 Décembre 2019 :**

Cette rencontre n'ayant pu se disputer à la date du Mercredi 18 Décembre 2019 fixée par la Commission, cette dernière décide de neutraliser le match avec un score de 0 - 0 et 0 point aux deux équipes.

**2/ CHAMPIONNAT U11F/U13F :****Match n° 22152486 È Poule D : ANF 87 / ENTENTE DES VERGERS du 11 Décembre 2019 :**

La Commission confirme l'absence de feuille de match informatisée et applique l'amende de 25 " au club de l'ANF87.

**Match n° 22152456 È Poule B : FOOT GEN 2000 / FUN 87 du 21 Décembre 2019 :**

La Commission confirme l'absence de feuille de match informatisée et applique l'amende de 25 " au club de l'ANF87 qui n'avait pas les codes d'accès.

**Match n°22152478 È Poule D : ANF 87 / ALLASSAC/USSAC/STE FER du 21 Décembre 2019 :**

La Commission déclare le forfait de ALLASSAC/USSAC/STE FEREOLE.

Amende de 12 " pour forfait de ALLASSAC/USSAC/STE FEREOLE (club support ALLASSAC) (1<sup>er</sup> forfait).

*Pour le Pôle Féminin Interdistrict  
D. DECHERF*





## COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

### DECOUVERTE FUTSAL U11

MERCI D'ARRIVER SUR LE SITE 20 MINUTES AVANT L'HORAIRE INDIQUE AFIN DE COMMENCER LES PLATEAUX A L'HEURE.

<u>Gymnases</u>	<u>Dates</u>	<u>Horaires</u>	<u>Equipes convoquées</u>	<u>Responsables</u>
<b>MARCILLAC</b> (8 équipes)	18/01/2020	13H30-16H30	Marcillac, Marcillac, ASV Malemort, ASV Malemort, Ste Féréole, Ste Féréole, Ste Féréole, O. Maumont	Fred RATELADE 06 89 55 09 49
<b>VARETZ</b> (5 équipes)	18/01/2020	9H00- 1H 00	AC Varetz, AC Varetz, GJ Ent des Vergers Foot 19, GJ Ent des Vergers Foot 19	Mathias ALVES 06 87 36 65 05
<b>VARETZ</b> (5 équipes)	18/01/2020	11H00-13H00	AC Varetz, AC Varetz, GJ Ent des Vergers Foot 19, GJ Ent des Vergers Foot 19	Mathias ALVES 06 87 36 65 05
<b>EYGURANDE</b> (5 équipes)	18/01/2020	14H00-16H00	CA Eygurande, ES Monédières, ES Liginiac, ES Liginiac	Laurent WILLOCQ 06 43 78 29 72
<b>EYGURANDE</b> (5 équipes)	18/01/2020	16H00-18H00	CA Eygurande, ES Ussel, ES Ussel, Ste Fortunade/Cornil, Ste Fortunade/Cornil	Laurent WILLOCQ 06 43 78 29 72
<b>MEYSSAC</b> (4 équipes)	18/01/2020	9H00-10H30	AS Meyssac, ASPO Brive, ASPO Brive, AS Jugeals Noailles	Christian LEGER 06 30 38 32 74
<b>BEYNAT</b> (7 équipes)	25/01/2020	13H00-16H00	US Lanteuil, US Lanteuil, CA Brignac, CA Brignac, US Donzenac, US Donzenac, ASSP	Sylvain SIMONET 06 80 72 08 97



<b>MARCILLAC (8 équipes)</b>	25/01/2020	13H30-16H30	<b>AS Marcillac, AS Marcillac, FC Cosnac, FC Cosnac, A.J.A.X, A.J.A.X, ES Nonards, ES Nonards</b>	Fred RATELADE 06 89 55 09 49
<b>ST PANTALEON</b>	25/01/2020	8H30-10H00	<b>ASSP, ASSP, ESAB, ESAB</b>	Florent ARTEIL 06 82 63 55 45
<b>Lieu à confirmer</b>	25/01/2020	14H00-16H30	<b>Vitrac/Corrèze, A3VO, A3VO, US Donzenac, US Donzenac, FC Objat</b>	

**Renseignements par téléphone auprès de Yorick BRANDY : 07 85 04 81 58**

### **LOIS DU JEU FUTSAL U11**

#### **TERRAIN :**

Le Futsal se joue sur un terrain disposant d'un marquage avec les mêmes dimensions qu'un terrain de handball, et le ballon peut sortir en touche.

#### **LA RÈGLE DES QUATRE SECONDES :**

Pour les rentrées de touche, les coups francs, les dégagements et les coups de pied de coin, l'exécutant a quatre secondes pour relancer le jeu, que les arbitres décomptent avec leurs doigts, le bras tendu en l'air. Si le jeu ne reprend pas dans les quatre secondes, un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse. Les gardiens ne doivent pas rester en possession du ballon plus de quatre secondes.

#### **RÈGLE DES CINQ MÈTRES :**

Les joueurs adverses doivent se tenir à au moins cinq mètres du joueur en possession du ballon lors des coups francs, des coups de pied de coin, des dégagements, des rentrées de touche et des coups de pied de réparation.

#### **GARDIENS :**

Les gardiens peuvent quitter leur surface et des joueurs peuvent se rendre dans la surface de réparation. Les dégagements se font à la main ou après avoir fait rouler le ballon au sol. Le gardien ne peut prendre le ballon à la main sur une passe du pied d'un de ses partenaires.

**TEMPS EFFECTIF :**

Il est décidé par le responsable du plateau en fonction du nombre d'équipes et du créneau sur lequel on peut pratiquer mais reste le même pour tout le monde.

**TACLES :**

Les tacles ne sont pas autorisés en futsal, mais les joueurs sont autorisés à glisser sur le terrain, par exemple pour empêcher le ballon de sortir. Pour qu'un tel glissement soit considéré comme une faute, l'adversaire du joueur qui fait le tacle doit être en possession du ballon. Les arbitres ne sifflent pas de faute sur un glissement si l'adversaire n'est pas en possession du ballon.

**REPLACEMENTS ILLIMITÉS :**

Jusqu'à 10 joueurs peuvent être utilisés au cours d'un match. Les joueurs doivent entrer sur le terrain et le quitter en traversant la zone de remplacement marquée à cet effet, en face des bancs des remplaçants.

**RENTRÉES DE TOUCHE :**

Pour reprendre le jeu lorsque le ballon a franchi la ligne de touche, la rentrée de touche se fait au pied depuis la ligne de touche ou depuis l'arc de cercle de coin. Le ballon doit être immobile sur la ligne de touche et les pieds de l'exécutant ne doivent pas franchir la ligne.





## FOOT ANIMATION

### PLATEAUX U7

#### Dates retenues

**25/01/2020 È 15/02/2020 È 28/03/2020**

Pour rappel, date en plus : Festifoot le 1/02/2020, Interclub retour le 14/03/2020.

- 1) Plateau chez le premier nommé, **se** entendre entre clubs pour les autres.
- 2) Plateau à 14 H 00. Possibilité de jouer le matin à 10 H 30 en cas d'**acc**ord de tous les éducateurs ou d'**ind**isponibilité des terrains **l'**après-midi.
- 3) Temps de JEU total : 40 minutes : 4x8min de match + 8 min de jeu 2vs2 sans gardien ou 3x10minutes de match + 10minutes de jeu 2vs2 sans gardien.
- 4) **TOUS LES ENFANTS DOIVENT JOUER LE MEME TEMPS DE JEU** (si vous voulez les fidéliser au club le plus longtemps possible).
- 5) **BIEN PENSER à SE CONCERTER AVANT le début du PLATEAU pour définir comment il va se JOUER (équipes par niveaux, équipes mixées, rappel des règles du jeu).**

#### **ATTENTION AU CLIMAT DES RENCONTRES : POSITIF !!!**

- *Pour le bien des enfants, mettons les dans les meilleures conditions*
- *Les faire progresser avant de penser au résultat*
- *Zone technique au milieu du terrain pour les éducateurs et spectateurs de l'**au**tre côté.*

**L'**équipe citée en premier reçoit.

**Prévenir et Communiquer avec les autres collègues éducateurs en cas de soucis.**





**SECTEUR 1** : Tulle FC . ES Ussel . CA Meymac . AS Vitrac/Corrèze

**SECTEUR 2** : CA Egletons . AS Marcillac/Clergoux . ES Ligniac . FC Cornil/Ste Fortunade

**SECTEUR 3** : ES Nonards . AS Meyssac . A.J.A.X . USF Albussac/Neuville

**SECTEUR 4** : ASV Malemort . US Lanteuil/St Hilaire/Beynat . ES Ussac . FC Cosnac

**SECTEUR 5** : ESA Brive . ES Monédières . US Donzenac . Entente du Barreau

**SECTEUR 6** : AS Jugeals/Noailles . CA Brignac/Cublac . O. Larche la Feuillade . ASPO Brive

**SECTEUR 7** : AS St Pantaléon . O. Maumont . US St Clément . GJ Ent des Vergers Foot 19

**SECTEUR 8** : A3VO . SS Ste Féréole . AS St Viance . AC Varetz . FC Objat

*La Commission Foot Animation*





# PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



MINISTÈRE  
DE LA JEUNESSE,  
DES SPORTS  
ET DE LA  
VIE ASSOCIATIVE





## PARTENAIRES PRIVES

**la montagne**

**SAT CONCEPT**  
L'ère du Numérique

Audiotextuel - Télécom - Réseau - Vidéo Surveillance - Fibre Optique

**SDEL**  
LIMOUSIN

**citéos**

17 Rue Denis Papin . B.P 135  
19361 MALEMORT SUR CORREZE Cedex  
Tél. : 05.55.92.17.40 . Fax : 05.55.92.04.95

**A B AIE fenêtre**

L'artisan de votre confort

**A B AIE C. FENETRES  
PVC- ALU - BOIS  
6 Rue Marcelin ROCHE  
19100 BRIVE  
Tél:05.55.17.68.57  
Fax:05.55.17.69.78**

le **5**  
Bar de nuit



## PARTENAIRES PRIVES

**BAR-RESTAURANT**  
**PENSION DE FAMILLE 3 SALLES**  
**TRAITEUR**  
**Chez "Gus et Olga"**



3, rue du Tir (face à la Glat)  
19000 TULLE  
**Tél. 05 55 20 26 73**  
**Fax : 05 55 20 26 73**

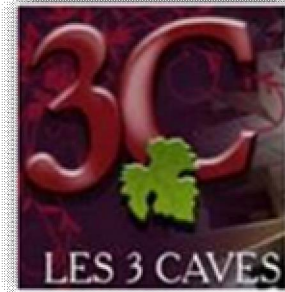


Garage **POUJET**





## PARTENAIRES PRIVES





## PARTENAIRES PRIVES

**Intermarché**  
SUPER

**operlis**  
CREDIT

  
**AEL**  
Bureautique  
PARTENAIRE  
**RICOH**  
★★★ EXPERT  
PHOTOCOPIEUR  
MOBILIER bureau  
Papeterie aux entreprises  
05.55.24.04.12  
BRIVE  
21 MARQUISE BRIVE

**crit**

Travaillons ensemble

RÉSEAU  
**Krill**  
100 % gourmand

**AUTOCONTROL**

L'INSPECTION TECHNIQUE

**S**ociété des  
**EX**ois de la  
maintrie

VILELA ROMÉO

M-V CONSTRUCTION

La Rode  
19270 USSAC  
06.50.53.70.42  
m-v-construction@orange.fr



## PARTENAIRES PRIVES





## PARTENAIRES PRIVES





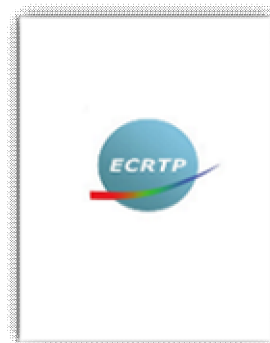


## PARTENAIRES PRIVÉS



**YVES JONCOUX**  
**CARROSSERIE POIDS LOURDS**  
**SERRURERIE GENERALE**  
 portail/ clôture/pose de porte sectionnelle  
 LE BOURG 15380 ANGLARDS DE SALERS  
 TEL : 06/70/51/32/13 - Mail : [yves.joncoux@wanadoo.fr](mailto:yves.joncoux@wanadoo.fr)  
 Siret : 34178670500010 - code APE : 2920Z  
 N° TVA Intracommunautaire : FR93341786705

**MP** | VERSION  
 PATRIMOINE




**ÉCO SOLAIRE**  
**ÉCO SOLAIRE**  
 Panneaux solaires photovoltaïques  
 Maintenance photovoltaïque  
 Boulevard Pasteur - 15200 Mauriac  
 Tél.: 04 71 40 42 34 - 06 45 73 80 94  
 E-mail : [sarleco.solaire@orange.fr](mailto:sarleco.solaire@orange.fr)



**SARL KESKIN**  
 MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ - ENDUITS  
*Neuf & rénovations*  
 Siège Social - 19200 USSÉL  
 Tél. 05 55 72 28 30  
 Fax 05 55 72 15 91  
 email : [keskin19@orange.fr](mailto:keskin19@orange.fr)  
[www.keskin-sarl.com](http://www.keskin-sarl.com)  
 Présent sur dpt 19-63-15-23



**MAAD Architectes**  
 Rond point du Colombier  
 19600 Saint Pantaléon de Larche  
 05.55.88.36.15